



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENTS NUMÉRO
568-17, 570-17, 572-17, 573-17 ET 574-17

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et greffier de la Ville :

QUE ce Conseil a adopté lors des séances tenues le 1^{er} mai et les 5 et 11 septembre 2017 les règlements suivants :

568-17 Règlement décrétant une dépense de 2 590 000 \$ et un emprunt de 2 590 000 \$ pour la construction d'une usine de traitement des eaux, remboursable sur une période de 20 ans

570-17 Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017, abrogeant et remplaçant le Règlement 565-17

572-17 Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 564-17

573-17 Règlement sur le stationnement, abrogeant et remplaçant le Règlement 560-17

574-17 Règlement sur les modalités de publication des avis publics

QUE les intéressés pourront consulter lesdits règlements sur le site Internet à www.shannon.ca ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h ;

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Sylvain Déry, directeur général adjoint et greffier de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 11^e jour d'octobre 2017, conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 11^E JOUR D'OCTOBRE 2017

Le directeur général adjoint et greffier,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA